

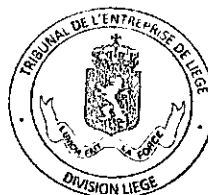


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25036569



03 MARS 2025

Greffé

N° d'entreprise : **0250 610 881**

Nom

(en entier) : **Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège**

(en abrégé) : **ISoSL**

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **Rue Basse - Wez n°145 à 4020 Liège**

Objet de l'acte : Démissions - Nominations d'administrateurs

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 décembre 2024

1. Cooptation d'administrateurs

Vu l'article L1523-15 et 1532-2 1° du Code de la démocratie locale et de la Décentralisation,

Vu les élections d'octobre 2024 ;

Vu que Mesdames Audrey NEUPREZ et Marie-Jeanne OMARI ainsi que Messieurs Guy KRETTELS et Mohamed BOUGNOUCH, administrateurs représentant la ville de Liège, ont perdu leur qualité de conseiller communal au 2 décembre 2024 et sont dès lors réputé démissionnaire dès cet instant en vertu de 1532-2 1° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu que Monsieur Gregory BENVEGNA a été désigné en qualité d'administrateur représentant la Ville de Liège en remplacement de Madame Marie-Jeanne OMARI en congé de son mandat de conseillère communale ;

Vu que Monsieur Roland LEONARD, administrateur représentant la Province de Liège a perdu sa qualité de conseiller provincial au 6 décembre 2024 et est dès lors réputé démissionnaire dès cet instant en vertu de 1532-2 1° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu que Mesdames Dominique JANS et Geneviève MOHAMED ainsi que Monsieur Vincent BONHOMME, administrateurs représentant le CPAS de Liège ont perdu leur qualité de conseiller de l'action sociale au 9 décembre 2024 et sont dès lors réputés démissionnaires dès cet instant en vertu de 1532-2 1° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Vu la vacance de deux mandats d'administrateur représentant la ville de Liège repris sur le quota PS ;

Vu la vacance d'un mandat d'administrateur représentant la ville de Liège repris sur le quota MR ;

Vu la vacance d'un mandat d'administrateur représentant la ville de Liège repris sur le quota vert Ardent Ecolo ;

Vu la vacance d'un mandat d'administrateur représentant la province de liège repris sur le quota PS ;

Vu la vacance de deux mandats d'administrateur représentant le CPAS de Liège repris sur le quota PS ;

Vu la vacance d'un mandat d'administrateur représentant le CPAS de Liège repris sur le quota MR ;

Vu la délibération du Conseil communal de la ville de Liège du 2 décembre 2024 proposant en qualité de représentant de la ville de Liège au sein du Conseil d'administration d'ISoSL:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Monsieur Vincent BONHOMME, conseiller communal PS, en remplacement de Monsieur Mohamed BOUGNOUCH ;

Madame Steffy MUNDAY, conseillère communale PS, en remplacement de Monsieur Grégory BENVEGNA;

Madame Clara REYNDERS, conseillère communale MR, en remplacement de Madame Audrey NEUPREZ;

Madame Laura GOFFART, conseillère communale vert Ardent Ecolo, en remplacement de Monsieur Guy KRETTELS;

Vu la délibération du Conseil de l'action sociale du CPAS de Liège du 9 décembre 2024 proposant en qualité de représentant du CPAS de Liège au sein du Conseil d'administration d'ISoSL:

Monsieur Orly NZISABIRA, conseiller de l'action sociale (PS), en remplacement de Madame Dominique JANS;

Monsieur Jérôme OFFERMAN, conseiller de l'action sociale (PS), en remplacement de Monsieur Vincent BONHOMME;

Monsieur Jean-Yves SEGERS, conseiller de l'action sociale (MR), en remplacement de Madame Geneviève MOHAMED;

Vu l'article 19 des statuts d'ISoSL ;

Le Conseil d'administration

Décide, à l'unanimité, de coopter jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de juin 2025 qui procédera au renouvellement des organes d'ISoSL :

•Mesdames Steffy MUNDAY, Clara REYNDERS et Laura GOFFART ainsi que Monsieur Vincent BONHOMME en qualité d'administrateurs représentant la ville de Liège

•Messieurs Orly NZISABIRA, Jérôme OFFERMAN et Jean-Yves SEGERS en qualité d'administrateur représentant le CPAS de Liège

2. Remplacement de la Vice Présidente du Conseil d'administration

Vu l'article L1523-15 § 8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,

Vu l'article 20 des statuts d'ISoSL,

Vu qu'en sa séance du 26 juin 2019, le Conseil d'administration d'ISoSL a désigné Madame Audrey NEUPREZ, administrateur représentant la ville de Liège, en qualité de Vice-Présidente.

Vu que Madame Audrey NEUPREZ est démissionnaire depuis le 2 décembre 2024;

Vu qu'il convient de pourvoir à son remplacement ;

Le Conseil d'administration d'ISoSL décide à l'unanimité de désigner en qualité de Vice-Présidente d'ISoSL, Madame Clara REYNDERS, administrateur représentant la ville de Liège, en remplacement de Madame Audrey NEUPREZ.

3. Remplacement de membres des Comités de gestion

Vu l'article L1523-18 § 2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 26 des statuts d'ISoSL,

Vu qu'en sa séance du 26 juin 2019, le Conseil d'administration d'ISoSL a désigné :

Madame Audrey NEUPREZ, administrateur MR représentant la ville de Liège, en qualité de membre des Comités de gestion A, B et C ;

Monsieur Mohamed BOUGNOUCH, administrateur PS représentant la ville de Liège, en qualité de membre des Comités de gestion A et B;

Monsieur Roland LEONARD, administrateur PS représentant la Province de Liège, en qualité de membre du Comité de gestion A ;

Madame Dominique JANS, administrateur PS représentant le CPAS de Liège, en qualité de membre du Comité de gestion B ;

Madame Marie Jeanne OMARI, administrateur PS représentant la ville de Liège, en qualité de membre du Comités de gestion C;

Madame Marie France MAHY, administrateur PS représentant le CPAS de Liège en qualité de membre du Comités de gestion C;

Vu qu'en sa séance du 22 janvier 2020, le Conseil d'administration d'ISoSL a désigné Monsieur Vincent BONHOMME, administrateur PS représentant le CPAS de Liège, en qualité de membre du Comité de gestion C, en remplacement de Madame Marie-France MAHY, démissionnaire;

vu qu'en sa séance du 25 octobre 2023, le Conseil d'administration d'ISoSL a désigné Monsieur Grégory BENVEGNA, administrateur PS représentant la ville de Liège, en qualité de membre du Comité de gestion C en remplacement de Madame Marie-Jeanne OMARI, en congé de son mandat de conseillère communale;

Vu qu'il convient de pourvoir à leur remplacement, les dits membres ayant perdu leur qualité d'administrateur;

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

De désigner en qualité de membres du Comité de gestion A :

Madame Clara REYNDERS, administrateur MR représentant la ville de Liège, en remplacement de Madame Audrey NEUPREZ ;

Monsieur Vincent BONHOMME, administrateur PS représentant la ville de Liège, en remplacement de Monsieur Mohamed BOUGNOUCH.

De désigner en qualité de membres du Comité de gestion B:

Madame Clara REYNDERS, administrateur MR représentant la ville de Liège, en remplacement de Madame Audrey NEUPREZ ;

Monsieur Vincent BONHOMME, administrateur PS représentant la ville de Liège, en remplacement de Monsieur Mohamed BOUGNOUCH.

Monsieur Orly NZISABIRA, administrateur PS représentant le CPAS de Liège, en remplacement de Madame Dominique JANS.

De désigner en qualité de membres du Comité de gestion C:

Madame Clara REYNDERS, administrateur mR représentant la ville de Liège, en remplacement de Madame Audrey NEUPREZ ;

Madame Steffy MUNDAY, administrateur PS représentant la ville de Liège, en remplacement de Monsieur Grégory BENVEGNA;

Monsieur Jérôme OFFERMAN, administrateur PS représentant le CPAS de Liège, en remplacement de Monsieur Vincent BONHOMME;

4. Remplacement de membres du Comité de rémunération

Vu l'article L1523-17 § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 25 bis des statuts d'ISoSL ;

Vu qu'en sa séance du 3 septembre 2019, le Conseil d'administration d'ISoSL a désigné:

Madame Dominique JANS, administrateur PS représentant le CPAS de Liège, en qualité de membre du Comité de rémunération ;

Madame Marie-Jeanne OMARI, administrateur PS représentant le Ville de Liège, en qualité de membre du Comité de rémunération ;

vu qu'en sa séance du 30 avril 2024, le Conseil d'administration d'ISoSL a désigné monsieur Grégory BENVEGNA, en qualité de membre du Comité de rémunération en remplacement de Madame Marie Jeanne OMARI.

Vu qu'il convient de pourvoir à leur remplacement, Lesdits membres ayant perdu leur qualité d'administrateur;

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

De désigner en qualité de membre du Comité de rémunération :

Monsieur Orly NZISABIRA, administrateur PS représentant le CPAS de Liège en remplacement de Madame Dominique JANS;

Madame Steffy SUNDAY, administrateur PS représentant la ville de Liège en remplacement de Monsieur Grégory BENVEGNA.

5. Remplacement de membres du Comité d'audit

Vu l'article L1523-26 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 25 ter des statuts d'ISOSL ;

Vu qu'en sa séance du 3 septembre 2019, le Conseil d'administration d'ISoSL a désigné Monsieur Guy KRETTELS en qualité de membre du Comité d'Audit;

Vu qu'en sa séance du 30 avril 2024, Conseil d'administration d'ISoSL a désigné Monsieur Roland Léonard en qualité de membre du Comité d'Audit en remplacement de Monsieur Pierre STASSART;

vu qu'il convient de pourvoir à leur remplacement, les dits membres ont perdu leur qualité d'administrateur;

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de désigner en qualité de membre du Comité d'audit:

Madame Laura GOFFART en remplacement de Monsieur Guy KRETTELS;

Monsieur Vincent BONHOMME en remplacement de Monsieur Roland LEONARD